

République française

Département de l'Hérault



Commune de Rosis

Séance du 10 Mai 2010 à 20 h 30

Membres présents: M. Jacques MENDES – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA – Mlle Nathalie MENDES – M. Eric NAUTRE – Mme Arlette ARAGON – M. Germain FARENQ – M. Moïse ROQUES.

Membre (s) absent(s) excusé(s): – M. René MAGNALDI - Mme Sandrine LECLERCQ.

Secrétaire de séance : M. Eric NAUTRE

ORDRE DU JOUR

1. SPANC - CONTROLES DIAGNOSTIC
2. DOUCH - CR VISITE DU GITE COMMUNAL.
3. SYNDICAT ASSAINISSEMENT BOUISSOU MARE - FIXATION DE LA REDEVANCE
4. PROJET D'ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE
5. OUVERTURE AU PUBLIC DU RESEAU INTERNET HT DEBIT
6. ONF – PROJET DE CIRCUIT RETROUVANCE CAROUX HT LANGUEDOC
7. LA PALISSE BRANCHEMENT DES RESEAUX EAUX USEES
8. RESTAURATION DU PONT DE LA PALISSE
9. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - EDF - ECLAIRAGE PUBLIC ET FRANCE TELE COM
10. EXPO MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX
11. ESTIVES D'OC
12. ATESAT - PROJET DE RESTAURATION DE LA VOIRIE RURALE COMMUNALE

1 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CONTROLES DIAGNOSTIC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les techniciens du **Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC)** de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, vont réaliser des contrôles diagnostic chez tous les propriétaires de résidences équipées d'un assainissement autonome.

Il indique qu'afin de mieux informer ces résidents sur le cout de ces contrôles diagnostic, il est envisagé d'organiser une réunion d'information qui aura lieu à la salle polyvalente d'Andabre le 25 Mai 2010 à 18h30.

Il invite les membres du Conseil de bien vouloir examiner le dossier **du Service Public d'Assainissement Non Collectif** mis à leur disposition, afin de mieux informer ceux de nos administrés qui sont équipés de ce type d'assainissement.

Avis du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information, mais précise que certains de nos administrés qui sont soumis à la taxe d'assainissement collectif, ont reçu un courrier leur indiquant qu'un contrôle de leur système d'assainissement sera effectué prochainement. Il indique qu'il y a donc lieu de faire rectifier la liste des contribuables du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

2 - DOUCH - COMPTE RENDU DE LA VISITE GITE COMMUNAL 3 EPIS n° 23 571

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du compte rendu de visite du gîte communal n° 23571 de Douch par les techniciens **des Gites de France** de Montpellier.

Il indique qu'il ressort de cette visite, qu'il est nécessaire de poursuivre nos efforts, notamment en matière d'entretien, de renouvellement de certains équipements, spécialement les molletons, les alèses, les cabines de douches, les accessoires de cuisine et autres équipements de commodités.

Il préconise donc, de programmer le remplacement dès cette année, des molletons et des oreillers et de procéder au nettoyage de toutes les couettes. Pour le reste des préconisations, nous les réaliserons au fil des ans. (Douches, fauteuils, chaises, etc...).

Il précise, que pour ce qui concerne le diaporama, moyennant une somme **annuelle de 15 €**, les photos numériques qui ont été prise par les gites de France, figureront à la fois sur le site des gites de France et sur celui de la commune.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à engager la dépense nécessaire au renouvellement de certains équipements du gîte et à la réalisation de ce diaporama.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du Maire et l'autorise à engager la dépense nécessaire pour améliorer le confort et la réalisation d'un diaporama.

3 - SYNDICAT ASSAINISSEMENT BOUISSOU MARE - MONTANT DE LA REDEVANCE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la réunion du Conseil Syndical Bouissou Mare au cours de laquelle le compte administratif 2009 et le BP 2010 ont été votés.

Il indique que préalablement à cette réunion il a été décidé de relever le montant de la redevance de l'assainissement collectif qui a été fixée pour la part fixe à **70 €** et la part variable qui est une estimation fixée sur la consommation globale actuelle sur la base de **1,00 €** le m³ et qu'il a été envisagé de prélever semestriellement.

Il précise que la station d'épuration sera raccordée au réseau collectif à la fin du mois de juin.

Pour information :

Le Conseil unanime prend acte de l'information

4 - PROJET D'ACQUISITION D'UN DEFIBRILLATEUR CARDIAQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que lors d'un récent contact avec le Docteur Maurel, médecin généraliste de Saint-Gervais sur mare, ce dernier lui indique qu'il serait vraiment utile et nécessaire que la commune se dote d'un défibrillateur qui pourrait être installé, pour une utilisation plus efficace par tous, à l'extérieur et à l'abri devant la salle Polyvalente d'Andabre.

Il indique qu'aujourd'hui, le délai d'intervention des services de secours bien que rapide, nécessite néanmoins un certain temps et que l'utilisation de ce défibrillateur dans un délai de moins de cinq minutes, soit par le médecin soit par une autre personne, peut sauver une vie en cas d'attaque cardiaque.

Il précise que ce médecin, se chargera gracieusement de former quelques administrés à l'utilisation de cet équipement.

Il propose donc aux membres du Conseil compte tenu de l'intérêt que cela suscite, de s'équiper d'un défibrillateur automatique, d'envisager l'acquisition de ce type d'équipement dont le coût se situe aux environs de **1 500€**.

Vote du Conseil :

Le Conseil indique que bien que sensible à l'installation de ce type d'équipement, regrette que ce ne soit mis au service que d'un seul hameau de la commune et que compte tenu de la dépense il y aura lieu d'examiner ce projet ultérieurement.

5 - OUVERTURE AU PUBLIC DU RESEAU INTERNE HT DEBIT

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que **depuis le 29 avril** l'émetteur WIFIMAX installé sur le mirador de la tour de guet de Douch est opérationnel Désormais les personnes intéressées par internet Haut débit peuvent d'ores et déjà prendre contact par téléphone avec l'opérateur de leur choix qui aujourd'hui sont au nombre de quatre (West-télécom- Luxinet et als@tis.

Il indique que la Maison du Mouflon et du Caroux qui est déjà équipé d'un écran vidéo, pourrait être relié à internet, d'autant plus que les opérateurs proposent une offre de téléphonie qui serait bien utile, compte tenu que nous disposons d'hébergements locatifs qui sont dépourvus de téléphone.

Il propose donc, le moment venu, que la commune équipe la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch, à l'internet haut débit illimité 2 mégas max, en wifimax avec WEST Télécom. Pour une somme de 29 ,90€ mensuel.

Vote du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information.

6 - ONF – PROJET DE CIRCUIT RETROUVANCE CAROUX HT LANGUEDOC

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du CConseil que dans le cadre du projet de «circuit Retrouvance Caroux Ht Languedoc » sous l'égide de l'ONF , le premier adjoint a assisté à la restitution des travaux menés par le stagiaire Valentin Hillaire qu'il a réalisé au profit de l'ONF sur ce projet. En ce qui nous concerne , nous avons proposé un bâtiment situé à l'arrière du Gîte communal.

Il indique qu'à cette occasion un échange a eu lieu entre partenaires du projet sur l'orientation que nous comptons donner au projet et la mise au propre définitive du protocole d'accord à signer entre les parties intéressées.

Il demande au 1^{er} adjoint de bien vouloir rendre compte des termes de cette réunion afin que nous puissions débattre sur l'opportunité d'adhérer à ce projet.

Vote du Conseil :

Le Conseil estime, compte tenu des renseignements fournis, que la commune n'est pas en capacité aujourd'hui de participer au financement de ce type de projet qui nécessite des investissements importants.

7 - LA PALISSE - RESTAURATION DU PETIT PONT (Délib)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'état de dégradation du Petit Pont sur la route de la Palisse qui présente des signes de dégradations nécessite une intervention urgente pour le remettre en état et éviter tout éboulement.

Il indique qu'un devis de travaux vient de nous être adressé par l'entreprise Roger, le montant de la dépense s'élève à la somme de **3 171,00€ HT**.

Il propose donc, afin de sécuriser rapidement cet ouvrage, de l'autoriser à engager la dépense nécessaire à ces travaux.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la restauration de cet ouvrage.

8 - LA PALISSE - BRANCHEMENT DES RESEAUX EAUX USEES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la nécessité de mettre en place au hameau de la Palisse, un système d'assainissement collectif sur un emplacement qui reste à déterminer avec les résidents de ce hameau.

Il indique que la fosse septique de grande capacité (15 équivalents habitant), est sur place et qu'il est indispensable d'installer cet équipement le plus rapidement possible afin de raccorder les 4 habitations du hameau au réseau de transport qui sera créé.

Pour permettre de traiter l'état de dégradation de la voie communale à l'intérieur du hameau, il est nécessaire de restaurer, de reprofiler, de remettre en forme avec de la grave émulsion et de la bétonner sur une 30 de mètres.

Il indique que le montant de la dépense avoisine la somme de **13 000 €, HT** et propose aux membres du conseil l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à ces travaux.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable la réalisation des travaux proposés.

9 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - EDF - ECLAIRAGE PUBLIC ET FRANCE TELE COM

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que le début des travaux d'enfouissement de la 1^{ère} tranche de travaux du transformateur jusqu'aux cantines d'Andabre débutera dès la signature de la nouvelle convention de laquelle sera exclu, le financement des travaux d'enfouissement du réseau France télécom.

Il précise que ce type de travaux n'est pas de la compétence de la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc, mais de celle de la Commune.

Il indique que les frais de ces travaux doivent être supportés par la commune et qu'il y a donc lieu d'engager la dépense nécessaire à l'enfouissement du réseau France télécom dont le montant s'élève à **10 890 € subvention déduite**.

Il informe les membres du conseil qu'il va faire application des dispositions de l'article des dispositions de **l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité territoriales** qui l'autorise à signer la convention avec France télécom pour l'enfouissement du réseau.

Avis de Conseil:

Le Conseil unanime émet un avis favorable aux propositions du Maire.

10 – MAISON DU MOUFLON - EXPOSITION SUR LES OISEAUX DU PNRHL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, qu'en lien avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, une exposition de photos sur les oiseaux la faune et la flore du Parc, aura lieu début Juin à la Maison du Mouflon et du Caroux à Douch.

Il indique que cette expo placée sous l'égide du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sera inaugurée par le Président du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc début Juin, la date précise d'ouverture de l'expo sera arrêtée prochainement.

Pour avis et information du Conseil:

Le Conseil prend acte de l'information

11 - ESTIVES D'OC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, que dans le cadre des Estives d'OC qu'est mis en place sur toutes les communes de la Communauté, une manifestation culturelle qui devra se dérouler durant une période bien précise du 1^{er} au 30 juin 2010.

L'association Culture et Tradition mettra à la disposition d'une manifestation festive de notre commune, une animation musicale, cette année c'est la formation « Morena la chiffonnerie » qui animera **le 3 juillet 2010** le dîner champêtre organisé par le Comité des fêtes de Compeyre.

Pour information du Conseil :

Le Conseil prend acte de l'information

12 - PROJET DE RESTAURATION DE LA VOIRIE RURALE COMMUNALE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de saisir la DDE dans le cadre de l'ATESAT avec qui nous avons conventionné dans le cadre de l'aide à la commune.

Il indique qu'il serait bon de faire élaborer par ce service un dossier de restauration de certaines voies communales particulièrement dégradées, ce qui nous permettrait d'obtenir des aides financières non négligeables.

Il demande donc aux membres du conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

Vote du Conseil :

Le Conseil unanime émet un avis favorable à la proposition de monsieur le Maire.

Le Maire

Jacques MENDES